

Programme de financement direct – Projet ACTIA

Identifiant du projet :
56551

Statut :
Approuvé

Lieu :
Tunisie

Secteur d'activité :
Industries manufacturières et Services

Public/Privé :
Privé

Catégorie environnementale :
B

Date de décision sur l'approbation :
10 février 2026

Date de publication du DSP en langue anglaise :
17 février 2026

Conformément au paragraphe 1.4.2 (iii) de la Directive sur l'accès à l'information : « pour les Projets approuvés par la Direction de la Banque, lorsque le Conseil d'administration lui a délégué ce pouvoir d'approbation, le DSP est divulgué au pays membre de la Banque au début de la période de notification de non-objection correspondante, conformément à l'article 13 (iii) de l'Accord portant création de la BERD.

Description du projet

Octroi d'un prêt d'un montant maximum de 8 millions d'euros à ACTIA Engineering Services (la « société »), destiné à être rétrocédé à ACTIA Aeronautics Services (la « société de projet »), une filiale majoritairement détenue par la société, spécialisée dans la R&D aéronautique, pour financer l'aménagement d'un nouveau bâtiment

certifié durable ainsi que les équipements et les fonds de roulement qui y sont associés (le « projet »).

Le projet bénéficie d'une garantie du Programme de garantie pour la résilience des municipalités, des infrastructures et de l'industrie (MIIR) du Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD+).

Objectifs du projet

Le projet soutient la construction d'une nouvelle installation écologique conçue pour les activités de recherche, d'ingénierie et d'innovation dans le secteur de l'aéronautique.

Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 64

Qualité compétitive : Le projet comprend un investissement de R&D substantiel et contribue au transfert de connaissances et de compétences par le biais du recrutement et de la formation d'ingénieurs. Qualité verte : Le projet vise un ratio de transition vers une économie verte (TEV) d'au moins 56 % grâce à la construction d'un bâtiment autonome en énergie conforme aux normes relatives aux bâtiments durables.

Client

ACTIA ENGINEERING SERVICES

ACTIA Engineering Services (la « société »), fondée en 2005, sert de centre de R&D et de laboratoire de qualification au sein du groupe ACTIA en Tunisie. La société, dont le siège est situé au technopôle El-Ghazela et dont un site supplémentaire se trouve au technoparc de Sfax, est spécialisée dans la conception et le développement de solutions matérielles embarquées et de services logiciels pour les secteurs de la mobilité et de l'industrie.

Financement de la BERD

8 000 000,00 euros

Prêt de premier rang de 8 000 000 euros à la société.

Coût total du projet

8 000 000,00 euros

Le coût total de ce programme d'investissement sera financé par un prêt.

Additionnalité

Elle est liée à la structure financière, la BERD fournissant un financement à long terme en devises fortes et à l'établissement de normes en aidant le client à obtenir une certification de bâtiment durable et un audit énergétique.

Synthèse environnementale et sociale

Catégorie B (PES 2024). Le client est en mesure de répondre aux exigences environnementales et sociales de la BERD, bien que subsistent des risques mineurs, atténués par des mesures convenues dans le cadre du plan d'action environnemental et social (PAES). Le client, ACTIA Engineering Services, utilisera les fonds pour financer la construction d'un bâtiment durable ainsi que les dépenses d'investissement et les fonds de roulement qui y sont associés. Les vérifications environnementales et sociales au titre de la diligence raisonnable ont été effectuées par le Département de l'environnement et de la durabilité (ESD) au moyen du questionnaire portant sur le projet. Elles ont confirmé que le client avait mis en place des systèmes de gestion formalisés et des accréditations nécessaires en matière de gestion de la qualité, de santé et de sécurité, de gestion des déchets, de services d'ingénierie spécialisés et de cybersécurité. De plus, ACTIA dispose d'une « politique thématique sur la sécurité de l'information relative aux fournisseurs » en ce qui concerne la sécurité des données ; élabore une « charte d'achat responsable » afin de mieux répondre aux enjeux liés aux chaînes d'approvisionnement ; applique un code de conduite au niveau du groupe définissant des règles claires au sujet de la discrimination, de l'égalité des chances et du harcèlement ; s'engage, dans le cadre du PAES, à consacrer le principe d'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale ; a mis en place un mécanisme anonyme de règlement des griefs et de réparation à la disposition des employés et des parties prenantes (notamment une politique de signalement) ; et emploie l'ensemble du personnel de sécurité en tant que salariés directs et non en tant que sous-traitants. Bien que minimes, les risques résiduels proviennent principalement de la construction de l'installation et seront atténués par l'engagement d'ACTIA à se conformer au plan de gestion environnementale et sociale (PGES) défini dans le cadre de l'évaluation environnementale et sociale du projet réalisée par un consultant externe à la demande d'ACTIA. Cela sera confirmé dans le PAES.

Évaluations environnementales

Conformément à la démarche d'alignement sur l'Accord de Paris adoptée par la BERD pour les investissements financés directement, le projet s'avère en adéquation avec les objectifs d'atténuation et d'adaptation dudit Accord. Le projet est conforme aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris, puisqu'il figure sur la liste des activités considérées comme alignées, élaborée conjointement par les banques multilatérales de développement (BMD), sous la catégorie « industries non énergivores ». Le projet

est conforme aux objectifs d'adaptation de l'Accord de Paris, car il ne présente aucun risque climatique physique significatif et ne contrevient pas aux politiques nationales d'adaptation ni à la résilience de l'ensemble du système face au changement climatique.

Une part de 56 % du financement de la BERD relève du financement vert, dans la mesure où elle soutient des activités contribuant aux objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets. Cette attribution est réalisée conformément à la Méthodologie utilisée pour déterminer la part de financement vert des investissements de la BERD, sections 4.9 (Efficacité énergétique) et 4.11 (Bâtiments).

Coopération technique et financement sous forme de subvention

Le projet bénéficie d'une garantie du Programme de garantie pour la résilience des municipalités, des infrastructures et de l'industrie (MIIR) du Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD+). Ce programme contribue aux économies en transition dans les pays du voisinage méridional et oriental de l'UE, en soutenant les investissements durables dans les infrastructures des villes vertes, l'écologisation des chaînes logistiques, l'efficacité énergétique et les transferts de technologies vertes dans les processus industriels, les opérations commerciales et les bâtiments. De plus, le Fonds spécial des actionnaires de la BERD a été mobilisé pour soutenir la diligence raisonnable liée à la préparation du projet.

Contact au sein de l'entreprise

Hajer Ayari

hajer.ayari@actia.com

0021670687917

<https://lab-engineering.actia.tn/actia-engineering-services/>

Parc Technologique El-Ghazala, 2 Rue Newton 2088, Ariana, TUNISIE

Compte rendu de la mise en œuvre

Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

23 février 2026

Comprendre la transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, cliquer [ici](#).

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Pour les projets du secteur public, consulter la page [Passation de marchés de la BERD](#), ou nous contacter :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les exigences environnementales et sociales (EES) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EES contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet, la BERD exige également de ses clients qu'ils divulguent, le cas échéant, des informations sur ces risques et impacts ou qu'ils mènent des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées, puis examinent leurs commentaires et y répondent.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la PES.

Intégrité et conformité

Le Bureau de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications sont effectuées au titre de la diligence raisonnable pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le Bureau de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux projets une fois les investissements réalisés.

Le Bureau de la déontologie est également chargé d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique compliance@ebrd.com. Le Bureau de la déontologie assurera le suivi de tous les signalements. Il procédera à un examen systématique de chacun d'entre eux. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, définit la manière dont la BERD divulgue les informations et consulte ses parties prenantes pour favoriser une meilleure connaissance et compréhension de ses stratégies, politiques et opérations. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du client au niveau du projet, ou bien via un échange direct avec

la direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations par l'intermédiaire du MIRP de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout manquement à ces politiques, tout en prévenant tout manquement futur de la part de la Banque.

Consulter la [page Internet du Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat et pour connaître les modalités de [dépôt d'un recours](#). Contacter le MIRP par courriel à l'adresse ipam@ebrd.com afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.